

Au fil du Rû

Janvier 2022 - N° 56

Journal municipal d'information de la commune d'Esmans

Le mot du Maire ✍



Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Esmansais.

Cette année encore la situation sanitaire nous a contraints à annuler les manifestations de début d'année. Aussi bien la galette que nous avons coutume de partager ensemble que la cérémonie des vœux ont du être annulées et, bien que 2021 nous ait donné quelques instants de répit, cette nouvelle année a commencé par une nouvelle vague de pandémie et de mesures de protection.

Cette situation nous prive du profit qu'apporte d'ordinaire cette période pour se retrouver, se raconter l'année écoulée, se projeter dans les mois et années futurs, évoquer les projets en cours et à venir.

Cela ne nous prive heureusement pas de nos bonnes intentions et le Conseil Municipal, notre personnel communal et moi-même voulons plus que jamais, compte tenu de la période que nous vivons, vous souhaiter nos Meilleurs Vœux pour l'année naissante.

Souhaitons que cette année voit la fin de cette pandémie dont on ne comprend plus bien les tenants et les aboutissants tant les situations, les constats et les mesures prises pour y répondre sont parfois surprenants.

Cette pandémie, en nous isolant les uns des autres, a porté un coup brutal au fonctionnement des associations; souhaitons ensemble que 2022 permette un retour aux activités et une renaissance de la participation des uns et des autres, de chacun de vous, dans les manifestations que les associations organisent.

Côté projets pour 2022, plusieurs sont dans les starting-blocks, les pages suivantes en font la description dans le détail. Je vous laisse profiter de ces informations.

Enfin, dans deux mois et demi se tiendront les élections présidentielles. Pour voter, si cela n'est pas fait, pensez à vous faire inscrire sur les listes électorales, vous avez jusqu'à début mars pour le faire.

Bonne lecture.

Jean-Jacques Bernard,

Maire

Sommaire :

Le Mot du Maire	1
Vie Locale	2
Vie Pratique	6
Elections 2022	6
Vie sociale	8
Vie Festive	9
Calendriers T.O.M	11
Vie Associative	14
Vie Economique	16
Urbanisme	18
Etat civil - Jeux	18
Conseils Municipaux	19
La recette	28

CADRE DE VIE

Le bien-être de chacun est l'affaire de tous et l'occupation du domaine public est réglementée.

Collecte des ordures ménagères et autres collectes

A la demande du Sirmotom*, les conteneurs à ordures ménagères et tri sélectif, ainsi que les encombrants, doivent être sortis la veille au soir.

Afin de minimiser l'encombrement du domaine public et la gêne pour la circulation piétonne, les conteneurs doivent être rentrés le plus tôt possible et au plus tard le lendemain matin du jour de collecte.

Il en est de même pour les encombrants, en respectant scrupuleusement la liste des déchets effectivement collectés précisée dans le n° 54 de votre Fil du Ru (l'encombrement du domaine public par les déchets non collectés restent de la responsabilité de l'habitant qui les y a déposés). Nous rappelons aux personnes dans l'incapacité de se déplacer en déchetterie que le Sirmotom met à disposition un service d'enlèvement.

Également, afin d'en favoriser le recyclage, une borne de collecte de vos piles et batteries usagées est à votre disposition en mairie.

* Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau de Traitement des Ordures Ménagères

Entretien des trottoirs et caniveaux

L'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires (désherbants, ...), bonne pour la nature, complexifie l'entretien de notre village.



La Commune en assure l'entretien courant et l'embellissement : balayage des rues, fleurissement, ... mais chacun garde la charge

de l'entretien du trottoir et de son caniveau au droit de son habitation, y compris le désherbage et le déneigement.



Nous comptons sur le respect de l'arrêté municipal par votre participation active.

Déjections canines

Afin d'aider les promeneurs-ses de chiens à palier aux « dépôts non maîtrisés » mais bien légitimes, la commune a installé aux endroits stratégiques 4 distributeurs à sachets sur poteaux équipés de poubelles :

Vous les trouverez : un place de la Mairie, un rue des Potelles et deux au parc à l'entrée du village (1 à chaque extrémité).

Ces sachets sont en libre service et permettent aux dits-es promeneurs-ses de ramasser puis jeter les déjections canines de ces sympathiques administrés à 4 pattes.



Pensez à nos/vos enfants et aux autres personnes qui utilisent régulièrement les espaces publics, verts notamment ...

Nous vous rappelons que, par mesure d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces des jeux publics pour enfants.

Il est également rappelé que la loi prévoit que tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal et qu'en cas de non-respect de l'interdiction, **l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.**



VIE LOCALE - (Suite)

MAINTENONS ENSEMBLE NOTRE COMMUNE PROPRE

Action citoyenne, les Esmanais agissent !

La qualité de notre quotidien est aussi assurée par l'entretien de la commune et nos agents travaillent chaque jour à cela.

De temps à autre, le conseil municipal et les habitants qui le souhaitent apportent également leur aide à cette activité.



Ce fut le cas à deux occasions dans les derniers mois, notamment le 2 juillet

où, pour compléter le travail rendu difficile du fait du printemps très humide, une action de nettoyage des rues a réuni plusieurs conseillers et Esmanais.

Ce fut également le cas le 16 octobre où la source, le lavoir et le ru dans le village ont été nettoyés.

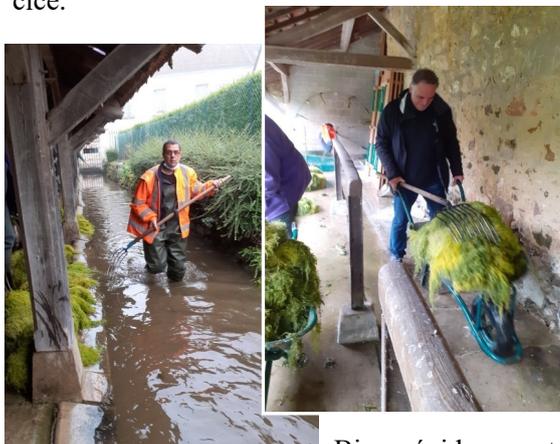
Avant



Une douzaine de personnes s'étaient portées volontaires pour cette action qui occupa la



journée de ceux qui ont pu pratiquer cet exercice.



Bien évidemment un repas était prévu le midi pour reprendre des forces et partager les connaissances et l'expérience nécessaire à la réussite du labeur.



Ce fut une journée bien appréciée de tous et elle sera reconduite prochainement car la végétation fait bien peu de pauses dans le ru et les rues.

Une information vous sera donnée au printemps sur les dates retenues pour de nouvelles actions.

Merci à ceux qui se sont mobilisés et à bientôt aux prochains volontaires



Après



VIE LOCALE - (Suite)

ÉCOLES

Quand la collectivité nourrit nos enfants.

Marquant une coupure nécessaire dans la journée scolaire, le temps de cantine est pour l'enfant l'occasion de partager un moment avec ses camarades, loin du sérieux de la salle de classe, loin du tumulte de la cour de récréation. C'est aussi bien évidemment le temps du repas, permettant de recharger les batteries.

Mais comment nos enfants sont-ils nourris ?

La fourniture des repas à la cantine fait l'objet d'un marché public passé tous les 3 ans pour cette même durée.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2019, c'est au traiteur DEPREYTERE, dont la cuisine centrale se situe à Ecuelles, qu'est confiée la mission de confectionner et livrer chaque jour les repas pour nos enfants scolarisés sur le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) des écoles du BRESMONT.

Les menus sont diversifiés dans leur composition : chaque jour un produit BIO est au menu,

ainsi que des plats « *fait maison* ». De plus, sur la semaine, un menu entièrement végétarien est élaboré.

Par exemple, un jour nos enfants ont pu manger un repas composé de :

- Betteraves en entrée, puis - filet de colin au citron accompagné d'haricots beurre, suivis - d'un yaourt aux fruits et - d'un roulé fraise fait maison.

La qualité gustative et nutritionnelle des repas qui sont servis à nos enfants est imposée par des normes que le fournisseur de repas doit respecter et est assurée en recourant à des produits régionaux, de la viande d'origine française, du poisson issu de la pêche durable, ...

Outre apporter à nos enfants des produits de qualité permettant de développer leur goût, ces repas permettent également à leur organisme de disposer de l'énergie nécessaire pour être studieux le reste de la journée.



Travaux de sécurité.

Outre les travaux réguliers de petit entretien assurés par le personnel communal, l'école, nécessite de temps en temps l'intervention de personnel disposant d'aptitudes particulières.

C'est ainsi que nous avons cette fois-ci encore fait appel aux dons et aux connaissances de Jocelyn pour mener une action sécurisant les activités et jeux des enfants au sein de l'école.



L'escalier d'accès au sous-sol du bâtiment qui abrite la classe de cours préparatoire (CP) est maintenant équipé d'un portillon « fait maison » assurant la sécurité des petits et des grands.

Beau temps aidant ... , la pause estivale a également permis de réaliser un lifting complet de l'ensemble du garde-corps.

VIE LOCALE- (Suite)

ECOLES- (Suite)

Le bien être de nos plus jeunes, mais pas que ...

La chaleur de la fin du printemps et du début de l'été 2019 avaient rendu difficile le fonctionnement de nos écoles tant les plus jeunes enfants avaient eu du mal à la supporter.

Ce constat n'est d'ailleurs pas valable que pour eux et aussi bien leurs instituteurs que les habitants souffrent lors de fortes chaleurs.

C'est donc dans le but de permettre des pauses de « rafraîchissement des corps » que le syndicat des écoles a fait installer dans la



salle de motricité de l'école d'Esmans un système de climatiseurs apte à maintenir dans la pièce une température supportable lors des fortes chaleurs.

La pièce permet d'accueillir une quarantaine d'enfants au calme et au frais.

Toutefois, cet équipement qui se limitera à l'usage des enfants en période scolaire, pourrait s'ouvrir aux besoins hors de ces périodes pour accueillir les personnes fragiles désireuses des trois communes du Bresmont lors des températures extérieures importantes, comme celles subies durant l'été 2020.

Les trois communes pourront passer convention avec le syndicat des écoles pour permettre l'usage de ces locaux à cette fin.



PATRIMOINE

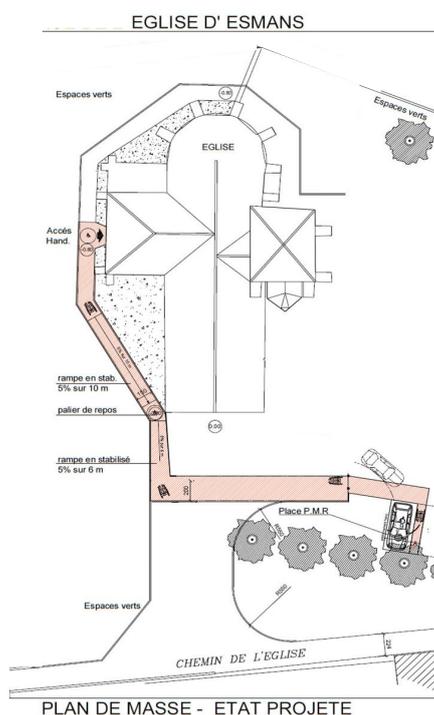
Avancement du programme de travaux de l'église.

Déclassement du chemin rural et lancement des travaux de l'église

Le projet de travaux pour permettre l'accès à l'église aux personnes à mobilité réduite progresse pas à pas.

La procédure devant conduire au déclassement du chemin rural pour pouvoir le céder est désormais terminée.

Les différentes parcelles concernées par le projet sont désormais identifiées cadastralement une à une et les actes d'achat et de vente de ces parcelles seront signés en ce trimestre.



Parallèlement, les travaux de remplacement du paratonnerre et la pose d'un parafoudre de l'église ont été réalisés et la consultation des entreprises qui auront à charge de réaliser les travaux de réfection de l'église et de création du cheminement sera bientôt lancée.

Une fois les réponses des entreprises parvenues en mairie et le choix qui en sera fait, les travaux pourront commencer ; Nous seront alors proches de l'été.

Normes PMR



VIE PRATIQUE

TRAVAUX

Enfouissement de réseaux secs et réfection de voiries

Début février, la commune va procéder à d'importants travaux qui, durant quelques jours, **vont fortement perturber le quotidien des habitants d'Esmans** et de ceux qui traversent notre commune.



Deux opérations sont prévues. Chacune d'elle comporte deux phases, une consistant en l'enfouissement de réseaux secs, l'autre consistant en la reprise de la voirie.

La première opération concerne la route de Montereau (RD 28) dans les 200 premiers mètres lorsque l'on quitte le carrefour du Grand Fossard pour se rendre vers le village.

La seconde opération concerne le Chemin du Moulin.

La première phase de la première opération va donc constituer en l'enfouissement des réseaux secs au bout de la RD 28 (route de Montereau).

Durant cette opération prévue pour débuter le 7 février et durer 5 semaines, le trafic routier sera interdit temporairement pour sortir du village par la route de Montereau (RD 28).

Pour quitter Esmans il faudra donc : soit utiliser la route se rendant vers l'école de police (rue de Cannes et route de Cannes), soit utiliser le chemin communal qui rejoint la route de Voulx vers « la Meublerie » .

Dès ces premiers travaux terminés, c'est dans le Chemin du Moulin, dans sa partie débouchant au milieu du Grand Fossard que les réseaux vont être enfouis. Durant cette période, la circulation dans cette rue sera également fortement perturbée.

Ces travaux se poursuivront ensuite sur une partie de la Route de Sens (RD606) entre la route menant à Esmans (RD 28) et le Chemin du Moulin.

La circulation sur la RD 606 ne sera réduite qu'en journée où un alternat de circulation sera mis en place.

Une fois les travaux d'enfouissement de réseaux réalisés, la voirie sera réaménagée par la Communauté de Communes sur les 2 tronçons : RD 28 d'abord, Chemin du Moulin ensuite.

Sur la RD 28, des accotements seront créés et Chemin du Moulin, c'est tout le profil de la rue qui sera repris avec la création d'un caniveau central pour canaliser l'écoulement des eaux de pluie.

Une fois les deux phases des deux opérations réalisées, le Département interviendra au bout de la RD 28 sur une centaine de mètres après avoir quitté le Grand Fossard en se rendant vers le village pour aménager les abords.

Là encore, la circulation sera fortement perturbée durant ces phases de travaux de voirie

Ces opérations très coûteuses font l'objet de l'aide financière de nos partenaires (SDESM*, Département et Etat) et la partie voirie est à charge de la communauté de communes (CCPM).

Remplacement des lampes énergivores

Conjointement aux enfouissements de réseaux, le remplacement de différents dispositifs d'éclairage public est également mis en œuvre.

Il permettra sur les secteurs concernés par l'enfouissement de réseaux de mettre de nouveaux lampadaires équipés de lampes basse-consommation.

Dans le même esprit, notre programme de remplacement au fur et à mesure se poursuit cette année et en quelques autres points de la commune, les foyers existants seront remplacés par d'autres moins gourmands en énergie.

Ce programme fait également l'objet de l'aide de nos partenaires.

* SDESM : syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne.

ÉLECTIONS

2022 est une année électorale - deux élections se tiendront au premier semestre

Il s'agira tout d'abord d'élire le Président de la République. Pour cela les **élections présidentielles** se dérouleront :

le dimanche 10 avril pour le premier tour,
le dimanche 24 avril pour le second tour.

Ensuite, les 577 députés de l'Assemblée Nationale seront tous à élire. Les **élections législatives** se dérouleront :

le dimanche 12 juin pour le premier tour,
le dimanche 19 juin pour le second tour.



VIE PRATIQUE - (Suite)

REMEDIER AU MIEUX AUX DIFFICULTÉS

Contrôle des installations d'assainissement

Missionnée par la Communauté de Communes du Pays de Montereau, la société SAUR a été chargée de contrôler le raccordement de la partie privative des installations d'assainissement au réseau collectif sur l'ensemble de la commune.

Ce contrôle a pour but de détecter les anomalies dans la nature des raccordements propres

à entraîner des dysfonctionnements en différents points du réseau.

Si cela n'est pas déjà fait, chaque foyer concerné recevra sous peu une invitation à un rendez-vous.

Nous vous remercions par avance de réserver le meilleur accueil à cette démarche.



Panne d'éclairage public : Que faire ?

En complément de la modernisation des dispositifs, la commune dispose d'outils numériques permettant d'engager rapidement le concessionnaire lorsqu'une panne se produit.

Vous constatez un lampadaire qui ne fonctionne plus ou une détérioration anormale ?

N'hésitez pas à en informer la mairie, de préférence en précisant la référence indiquée sur le poteau (3 lettres + 3 chiffres) et nous nous chargerons de faire intervenir rapidement l'entreprise chargée de ces prestations.

Merci !



Travaux des particuliers sous label de la Fondation du Patrimoine

Le label de la Fondation du Patrimoine est destiné aux propriétaires privés et peut permettre de déduire de l'impôt sur le revenu, une partie du montant des travaux.

Ce label vise les immeubles habitables ou non habitables les plus caractéristiques du patrimoine rural (fermettes, granges, maisons de village, petits manoirs ruraux, etc.).

Par définition, ces immeubles se situent principalement en zone rurale. Toutefois, des immeubles de cette nature qui, compte-tenu de l'évolution des agglomérations se situeraient désormais en zone urbaine, ont vocation à bénéficier du label.

Le site doit être visible de la voie publique ou accessible au public.

Les travaux, tels que ravalement de façade, couverture, etc., doivent être réalisés dans les règles de l'art afin de préserver ou de restituer l'authenticité du site.

La défiscalisation peut atteindre 50 % du montant des travaux.

Le label est attribué pour une durée de 5 ans.

N'hésitez pas à consulter le site internet de la Fondation du Patrimoine :

www.fondation-patrimoine.org

et/ou de prendre contact :

01 70 48 48 00 ou

info@fondation-patrimoine.org



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour voter dans la commune, il faut que vous soyez inscrit(s) sur les listes électorales.

Pour ceux qui ne le sont pas ou pour les nouveaux arrivants, l'inscription peut se faire :

- **Sur internet jusqu'au 2 mars** grâce au service disponible sur « service-public.fr », il vous faut un justificatif de domicile et un justificatif d'identité numérisés,

- **En mairie jusqu'au 4 mars** sur présentation d'un justificatif d'identité, d'un justificatif de domicile et du formulaire Cerfa n° 12669*02

- **Par courrier reçu en mairie jusqu'au 4 mars** en joignant les mêmes pièces.

Le formulaire est téléchargeable à l'adresse:

<https://www.service-public.fr/particulier/actualites/A15311>



VIE SOCIALE

ACTIVITES DE LOISIRS

Après-midi d'ANIM'ESMANS

Mises en place au début de l'été dernier, puis étoffées depuis la rentrée de septembre, « les ateliers du jeudi » ont pris un rythme de croisière et accueillent chaque jeudi après-midi les



personnes de la commune désireuses de passer un après-midi de détente et d'échanges avec d'autres Esmanais.

C'est dans la bonne ambiance qu'une douzaine de personnes viennent s'y détendre et terminent bien souvent l'après-midi par une petite collation.



Notre groupe est toujours prêt à accueillir de nouveaux participants et à mettre en place de nouvelles activités.

Evoluant selon la volonté des participants ou les impératifs du calendrier, les activités de ces ateliers s'étendent des jeux de cartes ou de sociétés, aux activités de décoration ou autres.



N'hésitez donc pas à nous rejoindre et passer un après-midi en notre compagnie, nous vous accueillerons avec plaisir.



Dernièrement l'atelier a été consacré à la création de couronnes de Noël

Renseignements : Anim'Esmans - Chantal ou Brigitte – au 01 64 32 15 53 (mairie).

Repas des Aînés

Avancé exceptionnellement au 1^{er} week-end d'octobre pour ne pas se télescoper avec la rentrée du pôle missionnaire de Montereau qui



cette année se passait à Esmans, le repas offert aux aînés de notre commune a accueilli à la salle des fêtes soixante dix des habitants d'Esmans âgés d'au moins 65 ans à cette date.

C'est donc dans une superbe ambiance menée par Noella et de succulents mets que le « Repas des Aînés » a permis une fois de plus



de passer un très bon moment et surtout de se retrouver après cette année difficile d'éloignement sanitaire.

Après un sympathique après-midi faite de jeux, de chants et de danses, les convives s'en sont retournés chez eux avec, pour les dames, une fleur pour agrémenter leur maison, dans l'attente du prochain événement où partager la bonne humeur.



Les papilles gustatives de chacun étaient confiées aux soins du traiteur « Les Ets Depreytère » tandis que l'animation était confiée à une habituée de nos manifestations.



VIE FESTIVE

ACTIVITÉS DE NOËL

Pour les petits ...

Comme chaque année les trois communes du Bresmont (La BRosse Montceaux, ESmans et MONTmachoux) s'étaient rassemblées pour organiser le Noël des enfants.



Toujours friands de ce genre d'animation les petits enfants ont suivi l'histoire avec attention, puis le père Noël est venu remettre à chacun d'eux un cadeau constitué de friandises et d'un bon d'achat de jouet(s)/jeu(x).



Tournant chaque année d'une commune à l'autre, l'organisation en 2021 était à la main de La Brosse Montceaux.

Malgré les contraintes imposées par le plan Vigipirate et les mesures sanitaires, les plus petits ont été accueillis au gymnase de La Brosse Montceaux où un spectacle de Noël leur a été donné.

Les plus grands ont eux aussi reçu un cadeau, également constitué de friandises et d'un bon d'achat.



... et pour les plus grands

Nos aînés n'étaient pas en reste non plus à l'approche de Noël et un après-midi leur était dédié le mercredi 15 décembre.

Pour l'occasion, nos animateurs habituels n'étant pas disponibles, nous avons eu recours



aux services de deux animateurs venus de l'Aisne.



Après la prestation d'animation faite de chants et d'imitations, nos aînés ont pu recueillir leur colis de Noël avant de s'en retourner chez eux.



VIE FESTIVE - (suite)

NOCES D'OR

On a pas tous les jours ... cinquante ans de mariage

A l'occasion de leur demi-siècle de vie commune, Chantal et Jack BREANT ont souhaité marquer l'évènement en passant une seconde fois devant Monsieur le Maire.



Entourés de leur famille et de leurs amis, les époux qui comptent cinquante années de mariage, ont retrouvé l'entrain, la chaleur et l'ambiance de l'évènement fondateur de leur vie de couple.

Après s'être entendu narrer par M. le Maire les faits les plus marquants de leur histoire, les mariés, interpellés par celui-ci, ont à nouveau échangé leur consentement et leur vœux de poursuivre la vie commune ensemble.

Ce fut un moment sympathique que d'accueillir ce couple apprécié et actif dans notre commune lors d'une cérémonie spécialement dédiée à un évènement désormais devenu rare de nos jours.

Après les traditionnelles photos, M. le Maire a invité l'assistance à prolonger l'instant autour d'un vin d'honneur.



CENTENAIRE ... ET MÊME PLUS !

Née en 1920, Lucie COSSU n'avait pas pu être honorée comme il se doit lors du passage de son centenaire l'an dernier, tant les mesures de protection, et le risque de contaminer restreignait les contacts des uns et autres, et surtout des personnes âgées.



Il a été remédié à cette carence en ce 11 novembre 2021 où M. le Maire accompagné de Chantal BREANT et Robert DEVAUX, ses adjoints, sont allés les bras chargés fêter le 101 anniversaire avec Lucie, en sa maison de retraite.

Lucie COSSU, toujours bon pied bon œil, a échangé avec ses visiteurs sur son histoire et son passé, mais également sur les événements du jour dont elle suit l'actualité avec intérêt et pertinence.

Ce fut un bon moment, tellement rare, que de pouvoir saluer le cent-unième anniversaire de cette habitante d'Esmans qui, il y a vingt ans déjà, avait elle aussi fêté en mairie ses cinquante ans de mariage avec Marc.

Longue vie à vous, Lucie !



101

CONTACT

Collecte des sapins de Noël
Dépôt des sapins naturels,
sans décoration, ni neige artificielle
au(x) point(s) de collecte habituelle
jusqu'au 21 Janvier 2022



Sortez votre conteneur et vos encombrants
la veille au soir du jour de collecte

COLLECTES
Ordures ménagères
Tri sélectif
Encombrants

Month	Days	Collecte
JANVIER	L M M J V S D	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
FÉVRIER	L M M J V S D	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28
MARS	L M M J V S D	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
AVRIL	L M M J V S D	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
MAI	L M M J V S D	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
JUIN	L M M J V S D	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

ESMANS / Collectes 2022

ESMANS / Collectes 2022



Month	Days	Collecte
JUILLET	L M M J V S D	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
AOÛT	L M M J V S D	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
SEPTEMBRE	L M M J V S D	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
OCTOBRE	L M M J V S D	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
NOVEMBRE	L M M J V S D	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
DÉCEMBRE	L M M J V S D	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

COLLECTES
Ordures ménagères
Tri sélectif
Encombrants

Sortez votre conteneur et vos encombrants
la veille au soir du jour de collecte

Déchetteries

Montereau 1 rue des Prés Saint-Martin

Horaires d'été* - du 01/04 au 30/09
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Samedi
8h30 - 12h30 / 13h30 - 19h
Vendredi : 13h30 - 19h
Dimanche : 8h30 - 13h30



Horaires d'hiver* - du 01/10 au 31/03
Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi
9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h
Vendredi : 13h30 - 18h
Dimanche : 9h - 12h



Vouix Route de Saint-Ange

Horaires d'été* - du 01/04 au 30/09
Lundi, Mercredi, Samedi
8h30 - 12h30 / 13h30 - 19h
Mardi, Jeudi : Fermé
Vendredi : 13h30 - 19h00
Dimanche : 8h30 - 13h30



Horaires d'hiver* - du 01/10 au 31/03
Lundi, Mercredi, Samedi
9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h
Mardi, Jeudi : Fermé
Vendredi : 13h30 - 18h
Dimanche : 9h - 12h



Horaires d'hiver - du 01/10 au 31/03
 Lundi, Mercredi, Samedi
 9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h
 Mardi, Jeudi : Ferme
 Vendredi : 13h30 - 18h
 Dimanche : 9h - 12h

Horaires d'été - du 01/04 au 30/09
 Lundi, Mercredi, Samedi
 8h30 - 12h30 / 13h30 - 19h
 Mardi, Jeudi : Ferme
 Vendredi : 13h30 - 19h00
 Dimanche : 8h30 - 13h30

Horaires d'hiver - du 01/10 au 31/03
 Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi
 9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h
 Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h
 Vendredi : 13h30 - 18h
 Dimanche : 9h - 12h

Horaires d'été - du 01/04 au 30/09
 Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Samedi
 8h30 - 12h30 / 13h30 - 19h
 Vendredi : 13h30 - 19h
 Dimanche : 8h30 - 13h30

Vouix Route de Saint-Angé

Montereau 1 rue des Prés Saint-Martin

Déchetteries

Sortez votre conteneur la veille au soir du jour de collecte

COLLECTES (sortez vos bacs la veille au soir)

Ordures ménagères
Tri sélectif

NOUVEAU

Votre commune bénéficie de l'expérimentation du service de collecte « S.O.S. encombrants » à la demande sur www.sirmotom.fr ou par tél. au 0 800 45 63 15 (N°Vert, appel gratuit depuis un poste fixe)

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					29	30	31					29	30	31					29	30	31				



VARENNES-SUR-SEINE / Collectes 2022

VARENNES-SUR-SEINE / Collectes 2022

NOUVEAU

COLLECTES (sortez vos bacs la veille au soir)

Ordures ménagères
Tri sélectif

Sortez votre conteneur la veille au soir du jour de collecte

NOUVEAU

Votre commune bénéficie de l'expérimentation du service de collecte « S.O.S. encombrants » à la demande sur www.sirmotom.fr ou par tél. au 0 800 45 63 15 (N°Vert, appel gratuit depuis un poste fixe)

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL							MAI							JUIN						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
					1	2	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6																							
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	12	13	10	11	12	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	14	15	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	19	20	17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30	21	22	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	26	27	24	25	26	27	28	29	30	24	25	26	27	28	29	30	24	25	26	27	28	29	30
31							28							28							30							30							30						

Une question sur le tri ?

N° Vert 0 800 45 63 15

Appel gratuit depuis un poste fixe

CONTACT

SIRMOTOM

22, rue de la Grande Haie
 77130 Montereau-Fault-Yonne

01 64 32 67 23

sirmotom@wanadoo.fr

www.sirmotom.fr

Collecte des sapins de Noël

Dépôt des sapins naturels, sans décoration, ni neige artificielle au(x) point(s) de collecte habituelle jusqu'au **19** janvier 2022



VIE ASSOCIATIVE - (Suite)



Union Sportive et Culturelle du BRESMONT

L'U.S.C.Bresmont est une association dont les activités regroupent et coordonnent les associations ayant leur siège dans l'une des trois communes formant le BRESMONT, La Brosse Montceaux, Esmans, Montmachoux. Elle rassemble donc les habitants de ces communes (et parfois d'autres) dans la pratique de différentes activités.



Dans son cadre se sont organisées des manifestations sportives, des initiatives propres à la formation physique et/ou culturelle de la jeunesse, des rallyes, des expositions, des sorties culturelles, etc.

A son origine, il y a trente trois ans, l'USCB comptait même une section de jumelage avec une commune d'Angleterre.



Fédérant le plus gros des associations des 3 communes, cette association a également pour mission d'assurer auprès des autres associations, la répartition juste des subventions des communes.

Disposant de la capacité financière que lui attribuent les conseils municipaux, l'USCB apporte le soutien à toute association d'une des trois communes œuvrant dans les domaines évoqués ci-dessus.

L'évolution de nos communes, l'apport de nouveaux habitants ne connaissant pas l'organisation locale, puis l'isolement sanitaire vécu

ces dernières années ont conduit à ce que le tissu associatif de nos communes souffre et que certaines en arrivent même à disparaître.

Pourtant, ce tissu est nécessaire à l'activité, au partage, aux échanges, au bien vivre dans les communes comme la nôtre. Il est également nécessaire à l'évolution de nos enfants et aux échanges entre et avec eux.

A ce jour, les associations subsistantes sont:
- à Esmans, une association de marcheurs, une de peinture et sculpture, et pour l'aspect animation le comité des fêtes et une commission municipale d'animation. Le football club poursuit ses activités sur une autre commune.

- à La Brosse Montceaux, le club de judo, le twirling bâton (club Les Rubis)

**N'HESITEZ PAS A LES REJOINDRE
ou bien à créer vos propres associations !**

A l'aune de la nouvelle année, l'USCB vous présente ses Meilleurs Vœux pour 2022.

Que celle-ci soit porteuse de bonnes nouvelles, nous vous souhaitons la santé et l'épanouissement de vos associations.

Si vous avez une association ou souhaitez en créer une, contactez l'U.S.C.B !

par mail : USCBresmont@gmail.com ou
par téléphone: 06.25.28.12.92.



Les Marcheurs du BRESMONT.



Calendrier des sorties

Janvier/Février

2022

J a n v i e r	Lieu de Randonnée	Date	Heure de départ place de l'église d'ESMANS	Type de Parcours	Kilométrage GP - PP
		MACHAULT	dimanche 30	08H 30mn	Grand et Petit parcours
F	SERGINES	vendredi 04	08H 30mn	Grand et Petit parcours	11 - 13
é	MORET-SUR-LOING	mardi 08	13H 30mn	Découverte	8 - 0
v	VILLEMARECHAL	dimanche 13	13H 30mn	Grand et Petit parcours	10 - 12
r	LA TOMBE	vendredi 18	13H 30mn	Grand et Petit parcours	11 - 14
i	MONTCOURT-FROMONVILLE	samedi 26	08H 30mn	Grand et Petit parcours	10 - 13

CHIANESE Raffaele 06.25.28.12.92 FOUQUIER Agnès 06 80 31 05 71

<http://www.lesmarcheursdubresmont-esmans.fr/>



VIE ASSOCIATIVE

COMITE DES FETES

Des activités pour tous

Le comité des fêtes tenait à vous souhaiter d'ores et déjà une bonne et excellente année.

Malgré des derniers mois compliqués, le Comité de Fêtes a réussi à maintenir son planning des animations depuis la reprise de ses activités en juin dernier.

Rétrospective des activités des derniers mois.

Halloween a été un moment convivial qui a réuni grands et petits autour de diverses activités. Le concours gâteau fut une belle réussite qui a régalé nos yeux mais également nos papilles.

S'en est suivi le LOTO, qui a pu être réalisé notamment grâce à nos généreux donateurs Esmanais : Les Stés Meubles SAVIARD, TIMBER production, JINTHA Création, Poivre Rouge, LANDRY, mais aussi Crespo, Vins affaires de Varennes sur Seine, ARM de Marolles sur Seine, le Nomade lodge, Dance Factory, ...



Enfin, 2021 s'est terminé par la décoration, l'illumination du village et le marché de Noël qui a réuni de nombreux commerçants. Des animations ont rythmé la journée. Merci à Sylvain Mora et à sa troupe pour l'animation avec les personnages de dessins animés, à Julien de DPZ Motors pour son show de cracheur de feu et au père Noël pour sa visite.

Une dernier remerciement tout spécialement aux bénévoles, qui de loin ou de près ont participé à toutes ses animations qui, sans lesquels, n'auraient pu se tenir.



Mais que vous réserve-t-on pour 2022 ?

Le Carnaval, la fête de l'été, la brocante, Halloween, le loto et le marché de Noël et bien d'autres pistes sont en cours de réflexion. Mais ce dont nous avons besoin, c'est de bénévoles qui puissent nous épauler, en fonction des disponibilités de chacun. Pour cela vous pouvez nous contacter au travers de notre page FACEBOOK <https://www.facebook.com/comiteesmans/>, notre mail cdfesmans@gmail.com ou par téléphone au 0769321992

Nous essayerons de tenir au mieux toutes ces animations prévisionnelles, en fonction des contraintes sanitaires liées à la COVID.



VIE ECONOMIQUE

FOSSARD EST

Ouverture du magasin LIDL

Initialement autorisé par un permis de construire en mars 2020 pour lequel la commune a souhaité qu'il soit exemplaire en terme d'esthétisme, d'intégration et à l'avant garde pour les aspects écologiques, le déplacement du magasin LIDL antérieurement installé à Cannes Ecluse avait pris quelques mois de retard, en partie à cause de la Covid et de ses conséquences sur l'approvisionnement en matériaux.



Désormais terminé et bien installé, le magasin Lidl a ouvert ses portes le 1er décembre au Petit Fossard.

Ce jour d'ouverture, les dirigeants avaient organisé une petite visite du magasin et y avaient convié le conseil municipal et les principaux partenaires. Ce fut l'occasion de dé-

couvrir les coulisses d'un magasin de cette nature et faire connaissance avec son fonctionnement au quotidien.

Les dirigeants, heureux d'ouvrir ce magasin à Esmans ont souhaité marquer leur satisfaction en faisant un don aux écoles.

En effet, durant la période du 1er au 4 décembre, 0,50 euro étaient destinés au syndicat des écoles pour tout passage en caisse de plus de 15 euros.



La somme atteinte ne nous est pas encore connue à l'heure où nous imprimons, mais ce don fera l'objet d'une remise officielle d'un chèque le mois prochain.

Notre commune accueille avec bienveillance cette installation et compte sur elle pour être un pôle d'attractivité pour d'autres activités en recherche d'emplacement. Au total un dizaine d'hectares sont dédiés aux activités et disponibles dans ce secteur.

Projet Hôtel Restaurants

Le projet engagé depuis bientôt deux ans poursuit son cours pour permettre l'implantation d'un hôtel et de restaurants au rond-point du Petit Fossard.

Trois ont confirmé leur intérêt à s'implanter parmi lesquelles Hippopotamus, KFC et



KFC

HIPPOPOTAMUS
1968



Marie-Blachère et les terrains devraient devenir prochainement possession de l'opérateur.

Les travaux sont prévus de démarrer au premier semestre 2022.

Etablissements Boulinier

Un autre projet verra bientôt le jour sur la commune.

Les établissements Boulinier, spécialisés dans le commerce du livre d'occasion ont choisi de s'installer sur notre commune.

Ce sont les locaux laissés vides par les établissements France Boissons (anciennement Sadedelli) qui seront ainsi réaménagés pour offrir



BOULINIER
LIVRES • MUSIQUE • FILMS

aux lectrices et lecteurs les espaces nécessaires pour chiner ou feuilleter un livre.

D'autres espaces seront également dédiés à l'exposition d'œuvres de différents arts.

Les travaux de réaménagement ont été autorisés en 2021 et doivent commencer en 2022.



VIE ECONOMIQUE - (Suite)

ECLOSE : DES FLEURS PRÈS DE CHEZ VOUS

Une nouvelle entreprise se lance dans notre village

Fraîchement diplômée de l'École des Fleuristes de Paris, Solène a créé son entreprise « ECLOSE » à Esmans en fin d'année 2021.

Installée depuis peu dans le cœur de notre commune, elle travaille dans son atelier et livre sur commande sa production de bouquets de fleurs, de compositions pour les cérémonies (mariage, deuil, etc.) et ses créations en fleurs séchées.



qu'une boutique permet une meilleure gestion des stocks, de proposer aux clients les fleurs les plus belles et fraîches possibles, et acheter au plus juste, donc éviter le gaspillage.



Elle souhaite également proposer un maximum de fleurs de saison, et de fleurs françaises lorsque cela est possible.



Solène s'inscrit dans le développement durable et l'économie de la ressource en étant attentive à une consommation de fleurs raisonnée. En effet, le choix d'un atelier plutôt

ÉCLOSE dispose d'un site commercial en ligne www.atelier-eclose.com que vous pouvez visiter. Vous pouvez également joindre Solène par téléphone au 01 75 15 95 36.

MARCHÉ

Mis en place au début de l'été avec l'aide de plusieurs commerçants, tous les mardis soir, un marché s'est installé place de l'église.



Présents aux beaux jours de 17h à 21h, et de 16h à 19h pendant la période menant à Noël, plusieurs exposants ont proposé leurs services.



Parmi ceux-ci un marchand de primeurs, œufs, fromages, ... tint régulièrement son stand et vous proposa des produits locaux de qualité.



L'artisanat local était présent avec les jolis bijoux fantaisie pour (vous) faire plaisir proposés par Mme Membrives.



Malika était également présente et proposait son fameux couscous ainsi que d'autres confections culinaires.

Ayant souhaité faire une pause jusqu'au printemps, les camelots sont à nouveaux attendus avec le retour des beaux jours.



URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Révision allégée du P.L.U

Dans le cadre du projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur notre commune, il s'est avéré nécessaire d'apporter des modifications au document régissant l'urbanisme sur notre commune, le P.L.U.

Une « Révision allégée » a donc été engagée au printemps 2021 pour se départir des contraintes de recul imposées par la Loi Barnier qui interdit la construction (en principe de nature à accueillir l'humain) à moins de 75m des routes à grande circulation.

Cette modification a nécessité la réalisation d'études sur l'impact écologique de celle-ci.

Elles ont été effectuées et seront prochainement portées à l'appréciation des partenaires institutionnels (personnes publiques associées) avant d'être soumises à une enquête publique qui se déroulera du 15 mars au 16 avril 2021.

Vous pourrez consulter les documents en mairie et sur le site web www.esmans.fr

Vous pourrez également rencontrer le commissaire enquêteur:

- Le mardi 15 mars de 10h30 à 12h30
- Le lundi 28 avril de 15h30 à 17h30
- Le samedi 16 avril de 10h à 12h (clôture)



Recours contre le PLU

Nous vous avons informés dans un précédent exemplaire du Fil du Ru que M. et Mme Bâton, habitants de notre commune, avaient engagé un recours contentieux contre la commune dans le but de faire annuler le PLU d'Esmans.

L'affaire, toujours en instance devant le tribunal administratif, sera examinée lors d'une audience prévue en février 2022. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites données à cette démarche.

ETAT CIVIL

Les familles des intéressés ne nous ont pas autorisés à faire figurer dans ce journal les informations d'état civil relatifs aux événements familiaux survenus depuis la sortie du dernier journal.

Notre commune a toutefois dénombré cinq naissances et deux décès durant cette période.

JEUX

SUDOKU

9							1	
			6		7			
3	5	1		2				
	9		5			6	4	8
			2	6		5		
	3		9			1	7	2
6	7	5		9				
			8		4			
8							2	

Solution du jeu du n° 55

8	4	6	1	2	7	3	5	9
3	2	9	6	4	5	7	8	1
5	7	1	9	3	8	4	6	2
2	3	4	5	8	1	9	7	6
7	6	8	3	9	2	5	1	4
9	1	5	7	6	4	8	2	3
1	9	3	8	5	6	2	4	7
6	5	2	4	7	9	1	3	8
4	8	7	2	1	3	6	9	5

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021 à 20H30

Présidence : M. J-Jacques BERNARD, Maire.

Présents : MMES BLAVOT, BREANT ; MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DUFRESNE, POU-MAREDES, THOMERET.

Absent(e)s excusé(e)s : MMES BRECHAIRE (pouvoir à MME BREANT), GEORGIEVA (pouvoir à M. BLANCHOT), TREF, VIGNOLI ; M. DELALANDRE.

Secrétaire de séance : Mme BREANT.

Monsieur Le Maire informe du retrait et du report à une séance ultérieure des points suivants de l'ordre du jour :

- Convention cadre avec les associations
- Convention d'implantation et d'usage de bornes d'ordures ménagères semi-enterrées et enterrées

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Aucune observation n'est apportée sur les décisions prises par le Maire au titre de ses délégations :

DECISION N°	OBJET	SOCIETE	MONTANT TTC
DM 2021-07-15/01	Acquisition d'un broyeur d'accotement	JARDINS LOISIRS	4 343 €
DM 2021-09-16/01	Mise en conformité de la protection foudre de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption d'Esmans	FRANKLIN ENERGIE	8 340 €

Convention de partenariat avec la commune de Montereau-Fault-Yonne pour l'utilisation de la piscine des Rougeaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'une convention de partenariat avec la commune de Montereau-Fault-Yonne pour l'utilisation de la piscine des Rougeaux.

Le Conseil Municipal,

VU le projet de convention,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le projet de la convention de partenariat avec la commune de Montereau pour l'utilisation de la piscine des Rougeaux.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec la présente délibération.

Cession des parcelles issues du déclassement du « Sentier du Grand fossard »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que la procédure de déclassement du sentier rural dit « Sentier du Grand Fossard » est achevée et qu'en conséquence les terrains visés peuvent être cédés. Monsieur Le Maire propose de céder les terrains concernés à M. Jean-Paul VENARD pour un montant de 719,55 euros.

Le Conseil Municipal,

OUI, Monsieur Le Maire

CONSIDERANT que la somme envisagée exonère la commune de requérir l'avis des Domaines

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la cession des parcelles issues de la procédure de déclassement dit pour un montant net vendeur de 719,55 € à M. Jean-Paul VENARD.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte de vente final.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents aux effets des présentes.

Acquisition des parcelles

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en vue de procéder aux travaux prévus à l'église il convient d'acquérir une partie des parcelles B513 et B535 appartenant à Monsieur Jean-Paul VENARD. Les parcelles sont proposées au prix de 719,55 euros l'ensemble.

Le Conseil Municipal,

OUI, Monsieur Le Maire

CONSIDERANT que la somme envisagée exonère la commune de requérir l'avis des Domaines

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles dit décrites d'une contenance de 1778 m² sises à ESMANS au prix de 719,55 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

Attributions de subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention pour l'exercice 2021 à :

- Comité des fêtes section bricolage 2 000,00 €
- Comité des fêtes 1 500,00 €

Travaux d'enfouissement des réseaux Chemin du Moulin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières.

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM.

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse et haute tension, éclairage public et communication électronique du Chemin du Moulin.

DIT que les travaux, commenceront en 2022.

AUTORISE le Maire à signer la convention financière relative à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

Arrêt du projet de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme – Bilan de la concertation préalable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

TIRE un bilan positif de la concertation préalable ;

ARRETE le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune d'ESMANS ;

DIT que le projet de révision allégée du P.L.U fera l'objet d'une réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées et consultées, une fois l'ensemble des avis reçus de leur part ;

DIT que le projet de révision allégée de plan local d'urbanisme sera ensuite soumis à l'enquête publique.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Détermination du nombre d'adjoint(s)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que M. Jean-Denis MOUTAMA, par courrier du 04 août 2021, adressé à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal et que par un courrier du 16 août 2021, M. Le Préfet a accédé à ce souhait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Remplacement d'un membre démissionnaire du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Robert DEVAUX comme représentant de la commune au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale en remplacement de Monsieur Jean-Denis MOUTAMA, démissionnaire.

RAPPELLE la liste des cinq administrateurs du centre communal d'action sociale représentant la commune :

- Madame Chantal BREANT
- Madame Brigitte BRECHAIRE
- Madame Ani GEORGIEVA
- Madame Karine VIGNOLI
- Monsieur Robert DEVAUX

Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion des communes de Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux statuts du SDESM.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin qu'il soit pris acte, par arrêté inter préfectoral, des nouveaux statuts du SDESM.

Rapport d'activité 2020 de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité 2020 de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU.

Rapport d'activité 2020 de la CCPM relatif au service de distribution d'Eau Potable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU.

Rapport annuel 2020 du SIRMOTOM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel 2020 du SIRMOTOM.

QUESTIONS DIVERSES :

Modification du règlement intérieur des déchetteries du SIRMOTOM

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 07 juillet 2021, le SIRMOTOM a modifié son règlement intérieur des déchetteries. Au regard du décret 2017-509 du 07 avril 2017, le seuil de mise en recouvrement est fixé à 15 euros et non plus à 5 euros, l'article 6 « La tarification et le paiement du service par les professionnels » du règlement intérieur des déchetteries du SIRMOTOM est ainsi modifié.

Plan Vélo

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Montereau élabore un schéma directeur cyclable du Pays de Montereau en collaboration avec les communes de son territoire, afin de promouvoir le vélo comme mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle. Le projet de plan de maillage global de 169km est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Contrôle des réseaux d'eaux pluviales

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un contrôle des réseaux d'eaux pluviales va être effectué sur la commune pour vérifier si les eaux pluviales ne sont pas rejetées dans l'assainissement. Si ce n'est pas le cas, il y aura une obligation de mise en conformité.

LIDL

Monsieur Le Maire informe que les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent peuvent assister à une visite du chantier du nouveau LIDL en cours de construction.

Noël des enfants

Monsieur Le Maire mobilise les membres du Conseil Municipal pour organiser le Noël des enfants 2021.

Rénovation du Lavoir

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier a été envoyé à la Fondation du Patrimoine afin de pouvoir bénéficier de dons dans le but de rénover le lavoir d'Esmans.

Marché

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal qu'un marché se tient tous les mardis à partir de 18h sur la place de l'Eglise.

Repas des aînés

Monsieur Le Maire informe que le repas des aînés organisé par le CCAS aura lieu le dimanche 03 octobre 2021 à la salle OMICI.

Nettoyage de la source d'Esmans

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une opération citoyenne est en train de se mettre en place pour nettoyer la source d'Esmans.

Ecoles

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'école de La Brosse Montceaux a subi une fermeture de classe cette année, ce qui engendre des classes en sureffectif. Tout est mis en œuvre du côté des parents d'élèves, des enseignants et des élus afin de trouver une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h53.

SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2021 à 20h30

Présidence : M. Jean-Jacques BERNARD, Maire.

Présents : MMES BLAVOT, BREANT, BRECHÂIRE, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DUFRESNE, POUMAREDES

Absents excusés : MMES GEORGIEVA (pouvoir à M. DEVAUX), VIGNOLI, MM DELALANDRE, THOMERET.

Secrétaire de Séance : M. POUMAREDES

Monsieur Le Maire demande de bien vouloir ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Le Conseil se prononce favorablement.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Aucune observation n'est apportée sur la décision prises par le Maire au titre de ses délégations :

DECISION N°	OBJET	SOCIETE	MONTANT TTC
DM 2021-11-22/01	Fourniture et pose d'un projecteur avec horloge	SOMELEC	1 158 €

Lancement de la procédure du marché de travaux de restauration de l'Eglise

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de restauration de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption et indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 470 457.12 € HT soit 564 548.54 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE, Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché public concernant les travaux de restauration de l'Eglise

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir et toutes pièces afférentes

Prescription de l'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune d'Esmans, définition des objectifs de l'élaboration et des modalités de la concertation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRESCRIT l'engagement de la procédure d'élaboration du règlement local de publicité

ARRETE les modalités de la concertation

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tout acte et contrat relatif à cette procédure.

Constitution d'une provision pour créances douteuses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de constituer une provision pour créances douteuses d'un montant de 42 180,74 euros.

Eclairage Public : Demande de subvention d'Etat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser

- le projet de remplacement des dispositifs et d'enfouissement du réseau d'éclairage public CHEMIN du MOULIN pour le montant HT de **62 030,77 €** et RD 28 au Grand Fossard pour le montant HT de **38 819,17 €**
- le projet de remplacement de dispositifs situés rue de Montereau, chemin du moulin à cailloux,

rue des grands champs, rue des acacias, et de mise en conformité avec les objectifs d'écologie de 6 armoires d'éclairage public pour un montant global HT de **18 963,00 €**

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la DSIL ou de la DETR au taux de 80% pour un montant total de **95 850,34 €** ventilé par opération d'éclairage publique de la façon suivante :

Opération	Coût HT	Subvention
Chemin du Moulin	62 030,77	49 624,61
RD 28 au	38 819,17	31 055,33
Divers dispositifs	18 963,00	15 170,40
TOTAUX	119 812,94	95 850,34

Lancement d'une souscription publique dans le cadre des travaux de restauration du Lavoir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de restauration du lavoir de la commune tel que proposé et le lancement d'une campagne de souscription ayant pour objectif de recueillir des fonds pour financer le projet,

SOLLICITE de la fondation du patrimoine la mise en œuvre d'un appel à mobilisation du mécénat populaire pour la réalisation de ce projet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine

Convention de mise à disposition des locaux avec le syndicat des écoles du Bresmont

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un bureau en Mairie d'Esmans pour le Syndicat Intercommunal des Ecoles du Bresmont.

Convention d'implantation et d'usage de bornes semi-enterrées et enterrées avec le SIRMOTOM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les projets d'implantation et d'usage de bornes semi-enterrées et enterrées avec le SIRMOTOM.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer les conventions et tous documents en rapport avec la présente délibération.

Avenant à la convention avec la commune de CANNES ECLUSE relative aux frais d'accueil des enfants au centre de loisirs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'établir un avenant à la convention avec la commune de Cannes-Ecluse pour l'accueil des enfants de la Commune, à compter du 1^{er} octobre 2021 pour la prise en charge du différentiel de tarification soit 2 euros par jour pour un total de 400 jours maximum par an.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer l'avenant à la convention et tous documents à l'effet de la présente.

Mutualisation du service de médecine professionnelle avec la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIE à la CCPM la gestion et le suivi de la médecine professionnelle pour le compte de la commune dans le cadre de la mutualisation des services à compter du 1^{er} janvier 2022

ADOpte la convention correspondant

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mutualisation du service de médecine professionnelle et préventive pour la commune d'Esmans

Convention collecte des dépôts sauvages avec le SIRMOTOM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet de convention bipartite avec le SIRMOTOM concernant la collecte des dépôts sauvages dans le cadre du marché de collecte lot 4 « Nettoyage des dépôts sauvages »,

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec la présente délibération.

Rapport d'activité 2020 du service d'assainissement collectif et non collectif de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU.

Rapport d'activité 2020 du SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité 2020 du SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE.

Convention Territoriale Globale, document contractuel entre la Caisse d'Allocations Familiales), la Communauté de communes du Pays de Montereau (CCPM) et les communes qui la compose

Monsieur le Maire expose au Conseil :

Dans le cadre d'une démarche au niveau national, la branche famille déploie des conventions territoriales qui prennent le relais des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ),

en proposant une approche globale du territoire: en élargissant les thématiques au-delà de l'enfance jeunesse aux autres politiques publiques portées par la CAF et en recherchant l'association de l'intercommunalité et de l'ensemble des communes qui la composent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et les collectivités partenaires ;

AUTORISE le Maire ou son délégataire à signer tous documents afférents à l'exécution de cette délibération.

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022 dans les limites de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- Chapitre 20 : 25 % de 15 060,00 € soit 3 765,00 €
- Chapitre 21 : 25 % de 151 070,00 € soit 37 767,50 €

Modification des statuts du SITCOME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications des statuts du SITCOME.

QUESTIONS DIVERSES :

Noël des enfants

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Noël des enfants aura lieu le samedi 04 décembre 2021 à La Brosse Montceaux, avec un spectacle pour les plus petits suivi d'un goûter de Noël auquel les plus grand pourront se joindre. Mme Bréant souligne que très peu d'enfants se sont inscrits à cette journée. Les enfants qui auront été absents à cette journée pourront venir récupérer leur cadeau en mairie.

Goûter des aînés

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le goûter des aînés, organisé par le CCAS, aura lieu le mercredi 15 décembre 2021. Un colis sera remis aux aînés à l'issue de ce goûter. Le colis pourra être récupéré en mairie pour les personnes absentes à ce goûter.

LIDL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le magasin LIDL a ouvert le mercredi 1^{er} décembre 2021. Les élus et le personnel de la commune d'Esmans ont bénéficié d'une visite d'inauguration du magasin. Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à l'occasion de cette ouverture, LIDL s'engage à reverser une contribution de 0,50 € au bénéfice du Syndicat des Ecoles du Bresmont, pour tout panier dépassant 15 €, sur la période du 1^{er} au 04 décembre 2021.

Marché de Noël

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le comité des fêtes organise un marché de Noël le dimanche 12 décembre 2021 sur la place de l'Eglise.

Marché

Madame BLAVOT alerte sur la nécessité d'assurer la puissance électrique du boîtier de branchement auquel les commerçants du marché se raccordent. Après discussion, le Conseil Municipal s'assurera que les commerçants désireux de s'installer disposeront de la puissance nécessaire à leur besoin.

Club de Foot

Madame TREF interroge Monsieur Le Maire sur le devenir du club de Foot du Bresmont. Monsieur Le Maire informe que le club a fait entente avec Villeneuve-La-Guyard et y joue sur place, et qu'aucun habitant d'Esmans ne figure parmi les adhérents du club. Les membres du Conseil Municipal mèneront une réflexion sur le devenir du terrain si ce dernier reste inutilisé.

Nettoyage ru et source

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'opération citoyenne mise en place pour nettoyer la source d'Esmans et une partie du ru a eu lieu le samedi 02 octobre 2021. Cette opération s'est très bien déroulée, de nombreux Esmanais ayant participé.

Fondation du Patrimoine

Monsieur Blanchot informe le Conseil Municipal que les propriétaires de bâtiments privés qui souhaite effectuer des travaux de façade et de couverture peuvent solliciter une validation auprès de la Fondation du Patrimoine en se rendant sur leur site internet leur permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES

L'automne a donné quelque répit aux contraintes sanitaires et cela a permis de célébrer de façon moins confidentielle la mémoire des aînés qui ont donné leur vie pour notre pays et notre liberté.

C'est donc dans la tradition que, le 11 novembre, jour anniversaire de la signature de l'armistice en 1918, nous avons pu nous retrouver au monument aux morts et déposer une gerbe de la part des élus, des anciens combattants et du comité des fêtes.



LA RECETTE

Gâteau aux pommes

**Ingrédients (6 personnes) :**

- * 3 œufs
- * 125 g de sucre
- * 1 sachet de sucre vanillé
- * 125 g de farine
- * 1/2 paquet de levure
- * 1/2 verre d'huile de colza
- * 3 pommes

Préparation:

- 1) Mélanger le sucre, le sachet de sucre vanillé, les œufs
- 2) Ajoutez la farine, l'huile de colza, la levure
- 3) Couper les pommes en cube
- 4) Mélanger le tout et verser dans un moule beurré.
- 5) Faites cuire 40 à 50 min à 160°C (Thermostat 5-6).

Bon appétit!

BONNE DÉGUSTATION

Coordonnées — Contacts

MAIRIE d'ESMANS

16 Grande Rue 77940 Esmans
Tél: 01 64 32 15 53 - Fax: 01 64 70 20 24

Courriel :
mairie.de.esmans@orange.fr
Site web : www.esmans.fr
N° Urgence : 06.21.32.70.80

Horaires d'ouverture

Lundi : de 15 h 30 à 17 h 30
Mardi : de 10 h 30 à 12 h 30
Mercredi : de 10 h 30 à 12 h 30
et de 15 h 30 à 17 h 30
Vendredi : de 10 h 30 à 12 h 30
Samedi : de 10 h 00 à 12 h 00

Au fil du Rû

Directeur de publication :
Jean-Jacques BERNARD

GRUPE SCOLAIRE**Ecole maternelle et primaire
de Esmans**

Direction : Mme Marin
Tél. : 01 64 32 15 56

Service périscolaire (garderie et cantine)
Tél. : 01.60.72.79.04

**Ecole primaire de
La Brosse-Montceaux :**

Directrice : Mme Beaulieu
Tél : 01 64 32 55 50

ESMANS EN BREF

902 habitants au 1^{er} janvier 2021
(valeur 2018)

Superficie : 1783 ha
Longueur de voirie : 14,25 km
Voie rurale : 49 km

Canton de Montereau

Communauté de Communes du
Pays de Montereau

Arrondissement de Provins

